

BULLETIN MUNICIPAL
ANNÉE 2024

Vivre à Dihem

MAIRIE 95 Rue Principale 62570 Pihem
Tel : 03.21.93.80.03 Fax : 03.21.95.90.83

E-mail : mairie@pihem.fr

Site internet : pihem.fr Page Facebook : Mairie Pihem Officiel
ouverte au public :

* le mardi de 17H30 à 18H30

* le mercredi de 10H00 à 12H00

* le jeudi de 15H00 à 17H00

Permanences de Monsieur le Maire : le mardi aux heures de permanence
de la Mairie ou sur rendez-vous.

SALLE POLYVALENTE
03.21.12.45.39

ECOLE JACQUES BREL
03.21.12.41.23

MEDIATHEQUE
34 rue de Théroutanne
03.21.12.41.22
mediatheque.pihem@orange.fr
Ouverte les mardi , mercredi
et vendredi de 18H00 à 20H00
Le samedi de 10H00 à 12H00

SIDEALF
(Syndicat des Eaux)
Zal des Rahauts à
LUMBRES
03.21.39.62.14
contact@sidealf.fr
site web : www.sidealf.fr

Un service d'astreinte
technique peut être joint tous
les jours 24h/24h en cas
d'urgence uniquement au
06.88.06.63.45.

S.P.A
03.21.98.43.03

ASSAD DE DOHEM
03.21.95.33.42

GENDARMERIE
03.21.39.64.17

**SERVICE DES IMPÔTS
DES PARTICULIERS
SAINT-OMER**
1 Allée de Balzac
62967 LONGUENESSE
03.21.98.76.76

CCPL

Communauté de Communes du Pays de Lumbres située chemin du Pressart
(En face de la caserne des Pompiers)

03.21.12.94.94

accueil.ccplumbres.fr

La Maison France Services vous accueille du Lundi au vendredi de 8H30 à 12H00 et de
13H30 à 17H00 ou par courriel : accueil@ccplumbres.fr

Assistantes maternelles

BARROIS Maryline	41 rue Le cornet PIHEM 06.89.24.14.84	03.21.93.86.05
BART Sylvie	67 rue principale PIHEM	03.21.39.33.67
DEHURTEVENT Magali	26 bis rue de l'Epinoy PIHEM	03.21.95.01.07
DE SAINTE MAREVILLE Fatima	23 bis rue le Cornet	06.50.98.30.77
MAECKER Sylvie	16 rue de l'Epinoy PIHEM	06.69.45.20.45
THELLIER Dorothée	18 rue principale PIHEM 06.29.83.27.79	03.21.93.44.38

Le Mot du Maire



Chers Pihémoises, Chers Pihémois,

Pour cette nouvelle année 2025, toute l'équipe municipale se joint à moi pour vous souhaiter à chacun et chacune d'entre vous et à vos familles une bonne et heureuse année !

Des vœux de santé avant tout : la santé est notre plus grande richesse et la seule qui compte vraiment.

Mes vœux sont bien entendu également des vœux de bonheur et de réussite, et j'espère que cette année 2025, vous permettra de concrétiser tous vos projets. J'adresse à toutes celles et ceux qui ont été endeuillés ou touchés par la maladie mes pensées les plus affectueuses en leur souhaitant de renouer en 2025 avec des moments de joie, de sérénité et d'apaisement.

L'année 2024 s'est achevée avec une situation internationale inquiétante et de nombreux conflits interminables.

Au niveau national, c'est le temps des incertitudes et des inquiétudes tant sur le plan institutionnel qu'économique et financier. Je ne veux pas m'attarder sur ces sujets. Les médias nationaux vous abreuvent suffisamment au quotidien de sombres nouvelles. Dans ce climat morose, il faut retenir fort heureusement d'autres moments de l'année 2024; une lueur d'espoir a illuminé nos esprits et notre vie avec, cet été, les Jeux Olympiques de Paris. Ils ont été une véritable célébration de l'humanité, une ferveur populaire qui a dépassé les frontières et nous a réunis autour d'un même idéal.

Dans ce bulletin, je veux simplement vous parler de notre village, de ce que nous pouvons faire ensemble malgré nos petits moyens pour bien vivre à Pihem, et c'est bien là l'essentiel.

Vous trouverez un état des travaux effectués cette année, on retiendra surtout les travaux de sécurisation de la rue de thérouanne, travaux effectués en collaboration avec le SIDEALF pour le remplacement des canalisations d'eau potable et le Département.

Suite aux intempéries qui avaient endommagé nos voies communales, nous avons réalisé des travaux de réfection de voirie Rue Eugène que nous poursuivrons en 2025 sur le Chemin des Ravins et le chemin du Christ, ayant eu l'obtention d'une dotation de solidarité de l'Etat.

La seconde tranche des travaux de rénovation de l'église avec l'APRT va s'achever prochainement. En 2025, il est prévu de commencer la dernière tranche de travaux pour le chœur et la sacristie, ceux-ci seront peut-être retardés, dans l'attente d'une réponse à nos demandes de subvention déposées

auprès de l'Etat et de la Région.

2024 aura aussi été l'année de mise en service de notre parc éolien, la concrétisation d'un projet vieux de 12 ans. La production de ces 4 éoliennes représente la consommation annuelle d'environ 2800 foyers. Et pour le côté financier de notre commune, ce sont 40 000 € de revenus annuels qui vont enrichir nos comptes chaque année, de quoi programmer de nouveaux investissements pour Pihem.

D'autres réalisations ont vu le jour en 2024: L'installation d'un nouveau four à la salle polyvalente, l'achat d'un nouveau poste informatique pour la mairie, une classe de l'école a été rénovée par les employés communaux.

Pour finir, j'adresse mes remerciements chaleureux à toute l'équipe municipale, car diriger une Commune n'est pas un exercice solitaire. Une équipe soudée et investie, qui ne manque pas d'idées et sans laquelle je ne pourrais pas mener à bien ce mandat.

Merci encore à nos employés communaux qui assurent le bon fonctionnement de nos services et nous aident au quotidien dans la mise en œuvre de nos projets. Merci aux enseignantes et leur directrice, qui, chaque jour, font vivre notre école dont le maintien et la pérennité restent un enjeu vital pour notre Commune et nos enfants.

Cette qualité de vie à Pihem, elle existe aussi grâce à nos nombreuses associations, avec leurs bénévoles, qui œuvrent tout au long de l'année pour offrir de multiples activités et animations en tout genre, contribuant ainsi à se rencontrer, à mieux se connaître et à tisser plus de lien social. Merci à vous tous.

Que 2025 soit une année de joie, de bonheur et de bonne santé pour vous, en espérant pouvoir vous retrouver tout au long de l'année pour partager des moments conviviaux !

Prenez soin de vous, de votre famille et de vos proches. Vivez cette année 2025 intensément, heureux et en bonne santé.

Le Maire,

Jean-Claude COYOT



SALLE POLYVALENTE

André Delobel

REPAS CHAUDS (avec cuisines)

Résidents à Pihem.....250 €
Non résidents à Pihem.....400 €

REPAS FROIDS (sans cuisines)

Résidents à Pihem.....200 €
Non résidents à Pihem.....300 €

RECEPTION APRES

ENTERREMENT 80 €

FORFAIT NETTOYAGE40 €

TARIF ASSOCIATIONS COMMUNALES

Les associations bénéficieront de la 1^{ère} location gratuitement. Les locations suivantes seront facturées 115 € par manifestation lorsque celle-ci aura lieu un week-end ou jours fériés. Les évènements organisés lors des ducasses et du 14 juillet (fêtes communales) ne seront pas facturés.

Rappel : Il faut être domicilié à Pihem pour bénéficier des tarifs «résidents à Pihem». Toute personne domiciliée dans la commune ne peut en aucun cas la réserver à son nom pour des extérieurs. 2 chèques de caution de 80 € sont demandés à la réservation.

Vous disposez de la salle du vendredi 16H00 au lundi matin 9H00

LOCATION DE MATERIEL

* Chaises: 0,50 € l'unité

* Tables: 2,50 € l'unité

* Verres: 2 € les 12

* Assiettes: 2 € les 12

* Couverts: 1 € les 12

La commune dispose de 6 tables et 12 bancs en bois. *tables : 5 € * Bancs : 3 € les 2



TARIF GARDERIE

La garderie fonctionne tous les jours en période scolaire (jours de classe) de **7H30 à 8H35 et de 16H15 à 18H15.**

Le tarif est de 0,25 € le quart d'heure par enfant.

TARIF CANTINE

Le prix du repas de cantine est de 3,50 €.

Paroisse Saint-Pierre sur l'Aa

Abbé Ludovic MAKOUMBOU 12 rue Pasteur à Blendecques Tél : 07.58.52.04.22

Membres des EAP : Marie-Thérèse PODEVIN, Anne-Marie CASTELAIN, Michèle GUELQUE, Virginie PECRON, Marie-Laure DUBOIS, Christine BLARY

FUNERAILLES

S'adresser à Marie-Thérèse PODEVIN
Tél : 06.73.47.94.54

BAPTÊME

S'adresser à Mme Castelain 03.21.38.08.05

CATECHISME

S'adresser à MME BRAURE Armelle
Tél : 03.21.93.83.63

MARIAGE

Pour toute demande de mariage, s'adresser à la permanence paroissiale de Wizernes

Tél : 03.21.93.81.41

Le jeudi de 16H30 à 17H30

CIMETIERE

CONCESSIONS AU CIMETIERE

Concession perpétuelle simple de 4 m² pour 60 €

Concession perpétuelle double de 8 m² pour 100 €

COLUMBARIUM

Le tarif d'une concession au columbarium est de 1 000 € pour 50 ans.

Elle peut accueillir jusqu'à 4 urnes.

L'inhumation au jardin du souvenir est de 150 €.

Les cases sont réservées aux cendres des corps des personnes domiciliées à PIHEM alors même qu'elles seraient décédées dans une autre commune, tributaires de l'impôt foncier.



CAVURNES

Une cavurne est un monument cinéraire, destiné à recevoir les cendres d'un défunt. Il s'agit d'un petit caveau individuel fait d'un caisson individuel en béton placé en terre et d'une plaque qui le recouvre pour en fermer l'accès. Il sera recouvert par la famille d'une dalle en granit, en marbre ou en pierre. On peut y placer de une à quatre urnes funéraires rectangulaires.

Tarif pour une concession trentenaire : 100 €

TRAVAUX DE SECURISATION RD 192

RUE DE THEROUANNE



Améliorer la sécurité sur notre commune, en particulier sur cette route départementale très passante, était un engagement que nous avons pris pour ce mandat.

Nos principaux objectifs étaient les suivants :

- * Limiter la vitesse des automobilistes
- * Favoriser et sécuriser les déplacements des riverains grâce à la réfection des trottoirs
- * Embellir la traversée de la commune avec la végétation

Tout d'abord, afin d'alimenter nos 4 éoliennes, d'importants travaux ont commencé par le passage des câbles éoliens. Ensuite le SIDEALF a procédé au renouvellement des canalisations d'eau potable qui dataient de 1934.

Nous avons décidé de travailler sur plusieurs points afin d'améliorer la sécurité, les travaux réalisés ont donc été les suivants :

- * Pose de réseau d'assainissement pluvial et création de bouches d'égout
- * Calibrage de la chaussée à 5,80 m
- * Limitation de la vitesse 30 km/h
- * Renouvellement de toute la borduration et création de trottoirs avec emplacements en béton désactivé devant les entrées des maisons
- * Aménagement de passages piétons et plateaux surélevés au carrefour « rue principale » et « rue du Cornet »
- * Plantations d'une haie basse en séparation de chaussée et trottoir
- * Pose de signalisation verticale et horizontale



Le montant final de l'investissement est de 377 016 € HT (comprenant les travaux de voirie réalisés par l'entreprise DUCROCQ TP et la maîtrise d'œuvre par le cabinet VRDAO). Nous avons bénéficié de la subvention MMU (Maintenance en milieu urbain) du Département pour un montant de 97 000 € ainsi que les amendes de police pour un montant de 15 000 €.

REFECTION DE LA RUE EUGENE



Suite aux intempéries de la fin d'année 2023, plusieurs rues communales ont été fortement endommagées. Cette année, nous avons réalisé la réfection de la rue Eugène avec l'entreprise Ducrocq TP pour un montant de 35 810 € HT. Ces travaux se poursuivront en 2025 avec le bas de la rue du Flot vers les ravins et la rue du Christ .

BATIMENTS COMMUNAUX

* Réalisation de la 2^{ème} tranche des travaux de restauration de l'église avec l'APRT

* Rénovation d'une classe de l'Ecole par les employés communaux

* Installation d'un nouveau four à la salle polyvalente

* Remplacement du poste informatique de la mairie

* Réalisation d'une fresque sur la palissade de la médiathèque par les membres de l'Association « Au Fil des Arts » que nous remercions.



PARC EOLIEN



2024 aura aussi été l'année de mise en service de notre parc éolien, la concrétisation d'un projet vieux de 12 ans. La production de ces 4 éoliennes représente la consommation annuelle d'environ 2800 foyers.

La commune va percevoir l'IFER Eolien (Imposition Forfaitaire des entreprises en réseau) représentant 40 000 €/an.

NOS PROJETS

VOIRIE

Travaux de réfection des voiries endommagées par les événements climatiques (Chemin du Christ, Bas de la rue du Flot allant vers les Ravins)

EGLISE

Poursuite des travaux de restauration : chœur et sacristie. Le montant de cette dernière tranche s'élève à :

Fourniture des pierres : 43 060 € HT

Main d'œuvre réalisée par l'APRT : 102 745 €

Des demandes de subvention vont être déposées auprès de l'Etat et la Région.



INAUGURATION DES TRAVAUX DE VOIRIE DE LA RUE DE THEROUANNE



INAUGURATION DU PARC EOLIEN



Un peu de civisme pour un cadre de vie plus agréable !

TROTTOIRS ET CANIVEAUX

Consacrer cinq minutes au nettoyage de son trottoir et du fil d'eau face à son habitation, c'est permettre à la propreté de gagner du terrain dans notre village.



Respectez votre voisinage : Ne poussez pas votre dépôt de saleté chez votre voisin, il est regrettable de constater que certains de nos concitoyens agissent de cette manière.

En hiver, si le service municipal effectue le nettoyage devant les bâtiments communaux, vous devez rendre accessible vous-même la portion de voie publique dont vous êtes riverains, au moins sur la largeur du trottoir.

CIMETIERE

Merci de retirer vos fleurs fanées après la Toussaint.



D'ordures ou de débris de quelque nature que ce soit (ordures ménagères, déchets verts, encombrants, cartons, gravats...) ainsi que toute décharge brute d'ordures ménagères **sont interdits** sur l'ensemble des voies, espaces publics. Les infractions sont passibles de poursuites et de pénalités dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

ELAGAGE DES HAIES

Conformément à la réglementation en vigueur, les riverains sont tenus d'élaguer les arbres, arbustes et haies en bordure des voies publiques et privées de manière à ce que la végétation ne gêne pas le passage des piétons, et que les branches ne touchent pas les câbles électriques ou téléphoniques.



VITESSE EXCESSIVE

Les comportements liés à la voiture (vitesse et stationnement) doivent permettre à tous de vivre en toute tranquillité dans notre village. Pour rappel, la vitesse est limitée à : • 30 km/h rue de Théroüanne et à 50 km/h sur le reste de la commune. Vous êtes donc invités à lever le pied pour votre propre sécurité et celle de nos piétons et de nos enfants.

AVIS AUX UTILISATEURS DE LA SALLE POLYVALENTE :

De nombreuses plaintes sont fréquemment déposées en mairie concernant les utilisateurs de la salle polyvalente le week-end. Nous vous demandons de respecter le voisinage : veillez à laisser les portes fermées, limiter le son, ne pas faire de bruit à l'extérieur.

NUISANCES SONORES

Bruits de voisinage, scooters, aboiements... le bruit est une véritable « pollution sonore ». Chacun se doit de respecter un minimum de précautions.



Pour bricoler et tondre la pelouse, optons pour des horaires acceptables par tous

En cas de festivités, prévenez vos voisins. L'usage des pétards et des feux d'artifice est interdit au sein de la commune à partir de 23H00.

CITY-STADE

L'accès au city-stade est **autorisé de 9H00 à 20H00**.

Il est demandé aux utilisateurs :

- d'utiliser les poubelles mises à disposition
- De ne pas fumer ou jeter les mégots
- De ne pas consommer de l'alcool sur le terrain et ses abords

Il est interdit aux utilisateurs :

- De dégrader l'équipement sportif
- D'escalader les grilles et les filets
- De troubler le calme et la tranquillité des lieux entraînant des nuisances sonores pour les riverains, en utilisant notamment du matériel sonore (radio, enceinte, pétards) et par le fait de rassemblement ou attroupements bruyants.

Les enfants mineurs restent sous la responsabilité civile et pénale de leurs parents. La commune de Pihem se dégage de toute responsabilité liée à l'utilisation non conforme du city-stade par les utilisateurs. Seule l'utilisation de ballons en mousse est autorisée. Sont interdits les ballons en matière rigide (cuir, PVC, polyuréthane...)

ANIMAUX

Vous possédez un animal : c'est un choix mais pensez à vos voisins. **NE LE LAISSEZ PAS DIVAGUER-NE LE LAISSEZ PAS ABOYER- RAMASSEZ SES DEJECTIONS**



Un arrêté municipal a été pris le 16 octobre 2023 interdisant les déjections canines sur le domaine public communal.

PREVENTION, REDUCTION ? ET OPTIMISATION DES DECHETS

Une nouvelle stratégie à l'horizon 2030, des réunions publiques pour vous la présenter



La Communauté de Communes du Pays de Lumbres communique avec ses habitants depuis quelques semaines sur sa nouvelle stratégie prévention des déchets. Après deux ans de travail, en concertation avec un comité citoyen d'habitants et d'entreprises du territoire, les élus ont arrêté la feuille de route 2024-2030 qui permettra de poursuivre les efforts engagés et atteindre les objectifs réglementaires, dans l'optique de préserver la planète et notre territoire.

Parmi les actions prévues, la **Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) en 2026 va évoluer en Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative (TEOMI) sur la poubelle noire**. Il ne

s'agit aucunement d'une nouvelle taxe mais d'une évolution de la tarification pour la rendre plus juste afin que chacun soit responsable des déchets qu'il produit. La CCPL a communiqué le détail de cette nouvelle stratégie dans son dernier MAG Pays de Lumbres, distribué dans toutes les boîtes aux lettres du territoire fin novembre 2024.

Un courrier personnalisé parviendra dans un second temps à chaque foyer et aux entreprises du territoire début janvier 2025. Ce courrier sera accompagné d'**un petit guide explicatif** sur la démarche et les objectifs poursuivis.

Enfin, **une série de réunions publiques** seront organisées en janvier 2025 afin d'échanger de vive voix sur cette évolution avec les habitants et répondre à vos questions. Vous pouvez-vous d'ores et déjà les noter :

-Mercredi 15 janvier 2025 à 18h à la salle des fêtes de HAUT-LOQUIN

-Jeudi 16 janvier 2025 à 18h à la salle des fêtes de BLEQUIN

-Mardi 21 janvier 2025 à 18h à la salle des fêtes de QUELMES

-Mercredi 22 janvier 2025 à 18h à la salle Michel-Berger à LUMBRES

Un temps spécifique est prévu en parallèle pour les entreprises, le mardi 14 janvier à 08h dans les locaux de la CCPL.

Vous rencontrez des difficultés pour vous déplacer à ces réunions ? Pensez au co-voiturage ! Ayez le réflexe des stations de mobilité de la CCPL qui propose des véhicules électriques 7 places. Enfin, le Transport solidaire est également une solution à la portée de tous.

La prise en compte dans la fiscalité liée aux déchets de cette incitation à la baisse des tonnages de (bac noir) et à la hausse de la valorisation des recyclables (bac jaune) sera progressivement mise en place à compter de janvier 2025, année blanche sans changement, avant d'être officiellement opérationnelle en janvier 2026. Nous avons donc un an encore pour nous y préparer ensemble, pour vous accompagner, pour vous habituer à l'évolution de service de collecte des déchets. Dans ce cadre, nous vous invitons à créer **votre compte usager** à partir de janvier 2025 depuis le site internet de la CCPL : cc-paysdelumbres.fr rubrique déchets (depuis la page d'accueil). *Pour celles et ceux qui rencontrent des difficultés, nos agents France services sont à votre disposition pour vous aider à créer votre compte et des ordinateurs sont à disposition à la CCPL pour vous connecter. Ce compte usager va vous permettre de suivre le rythme de votre collecte de déchets et votre situation personnelle.* La CCPL reviendra régulièrement vers vous par le biais de courriers personnalisés en complément du compte usager.

Enfin, pour celles et ceux qui souhaitent évaluer le montant de leur TEOMI 2026 qui apparaîtra sur la Taxe Foncière de 2027, **un simulateur** sera également à votre disposition début 2025 depuis le site de la CCPL pour vous permettre d'anticiper les choses et d'adapter vos méthodes de tri, vos litrages de bacs, vos habitudes de consommation...

La CCPL poursuit en parallèle ses **ateliers « prévention des déchets »** dans les écoles et auprès du grand public. Elle va également déployer début 2025 des **composteurs collectifs** dans les communes. Autant d'outils à votre disposition pour améliorer votre quotidien et vous accompagner dans cette évolution du service de prévention des déchets.

En lien avec cette nouvelle stratégie prévention des déchets, nous vous communiquons par ailleurs votre **calendrier de collecte 2025**. Comme vous pourrez le remarquer, pour l'heure, ce sont les 6 premiers mois de l'année qui apparaissent. En effet la CCPL est en renouvellement de marché de collecte pour juillet 2025. Ainsi, pour le second semestre, la collecte des ordures ménagères évoluera et passera à une collecte tous les 15 jours, car suite aux extensions des consignes de tri en 2023 et au compostage obligatoire en 2024, vous êtes plus de 50% aujourd'hui à ne plus présenter votre bac noir toutes les semaines. Il s'agit donc, dans le cadre de la nouvelle stratégie et du nouveau marché de collecte d'adapter le service au plus près des besoins afin de pouvoir récompenser les efforts de ceux qui trient correctement en baissant la fiscalité liée aux déchets. Une réflexion également menée de concert avec le comité citoyen habitants. De ce fait, nous vous communiquerons les nouveaux calendriers de collecte à la fin du premier semestre 2025.

Nous vous remercions pour votre participation active à la réduction des déchets et à leur valorisation !

Pour contacter les services de la CCPL :

-Prévention des déchets : 03 21 12 94 92 du lundi au vendredi de 8H30 à 12h et de 13h30 à 17h ou par courriel tri@ccplumbres.fr

-France services : 03 21 12 94 94 du lundi au vendredi de 8H30 à 12h et de 13h30 à 17h ou par courriel accueil@ccplumbres.fr

HABITAT

Soyez vigilants face au démarchage



- ✓ Soyez vigilants, les services publics ne démarchent jamais
- ✓ Méfiez-vous des simulateurs d'aides sur internet
- ✓ Prenez le temps de comparer plusieurs devis
- ✓ Ne communiquez pas vos coordonnées bancaires ou fiscales
- ✓ Faites attention aux offres trop alléchantes

De plus en plus d'arnaques à la rénovation de logement ont été constatées ces derniers mois. À ce titre, la Communauté de Communes du Pays de Lumbres vous communique 5 astuces pour éviter les mauvaises surprises. Si vous avez des questions sur la rénovation énergétique ou un projet de rénovation dans votre logement contactez un conseiller agréé France Rénov' à la Maison France services Pays de Lumbres - 1, chemin du Pressart à LUMBRES ou 03 21 12 94 94. Un conseiller vous accueille chaque jeudi de 9h à 12h sur rendez-vous.

Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat : un nouveau programme d'aide la rénovation



La CCPL a lancé une nouvelle Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) 2024-2029 avec un abondement plus conséquent de la part de la CCPL que la précédente opération 2018-2023. Elle permet d'aider les particuliers à financer leurs travaux d'économie d'énergie, de mise en sécurité, d'adaptation à l'autonomie, de salubrité... Cette aide s'adresse aux propriétaires occupants sous conditions de ressources et aux propriétaires bailleurs.

Sont éligibles les travaux d'énergie, avec au moins deux postes d'isolation minimum (plancher bas, murs, toiture, menuiseries...) pour ensuite envisager le changement de chauffage, de ventilation (VMC), de production d'eau chaude...

Les travaux dits d'autonomie sont également éligibles dans ce dispositif pour le maintien à domicile des personnes de plus de 70 ans, des personnes à 50% et plus en perte d'autonomie ou des personnes âgées de 60 à 69 ans (sur justificatif Iso-Ressources déterminant leur niveau de dépendance).

L'opérateur retenu pour mener à bien les dossiers est Citémétrie. Depuis février 2024, Manon Falempin, chargée d'opération Citémétrie tient des permanences avec ou sans rendez-vous au sein de la CCPL chaque jeudi de 09h à 11h. Le premier contact se fait par téléphone au 03 21 91 86 00. Elle accompagne les particuliers dans le montage administratif de leur dossier : de l'étude thermique qui devra faire gagner au moins deux classes énergétiques après travaux, au plan de financement prévisionnel.

EPICERIE SOCIALE ET SOLIDAIRE DU CIAS DU PAYS DE LUMBRES

« Trait d'union propose aussi des ateliers ! »

L'épicerie sociale et solidaire, Trait d'Union, a ouvert ses portes le 28 mai 2024. Un mois plus tard, le Centre Social Intercommunal (CIAS) lançait ses premiers ateliers.



Le principe de l'épicerie sociale et solidaire Trait d'Union est de permettre à des personnes du territoire, qui rencontrent des difficultés passagères ou plus longues, d'avoir accès à des produits alimentaires et d'hygiène de qualité à coût réduit. **En six mois de fonctionnement, l'épicerie solidaire a comptabilisé 88 demandes d'inscriptions, dont 66 dossiers ont été acceptés en tant que clients bénéficiaires. En parallèle, Trait d'Union compte 69 clients solidaires.**

La signature d'un contrat d'engagement de trois mois renouvelables permet aux clients bénéficiaires l'accès à l'épicerie solidaire, avec pour objectif, en complément, de participer à des ateliers gratuits, proposés chaque semaine, ouverts à tous, clients bénéficiaires comme


solidaires.

Ces ateliers portent sur le consommer local, le mieux consommer, le Zéro Déchet... Avec parfois des intervenants extérieurs comme L'UFC Que Choisir, une socio-esthéticienne, un cuisinier... Depuis l'ouverture, huit ateliers ont déjà pu se tenir. La finalité étant de créer du lien social et de mettre en valeur le savoir-faire de chacun.

Pour connaître les dates des prochains ateliers, rendez-vous sur notre page Facebook Communauté de Communes du Pays de Lumbres ou directement à l'Épicerie solidaire, 1 chemin du Pressart à Lumbres (locaux de la CCPL – Maison des services). Ouverte les mardi de 14h à 18h ; jeudi de 10h à 13h ; chaque 1er et 3e samedi du mois de 09h à 12h. Plus d'infos au 06 07 95 62 01 ou par mail epicerie.traitdunion@ccplumbres.fr

MOBILITE


Le Transport Solidaire, réseau de conducteurs de bénévoles au service des habitants



TRANSPORT SOLIDAIRE

DEVENEZ BÉNÉVOLE

Venez en aide aux personnes rencontrant des problèmes de mobilité.



VOUS SEREZ SOLLICITÉS EN FONCTION DE VOS DISPONIBILITÉS

POUR CHAQUE KM PARCOURU, VOUS SEREZ INDEMNISÉ DE 0.40€ NON IMPOSABLE

Permettre de se déplacer pour :

- Rendez-vous médical
- Besoin de courses
- Visite chez des proches
- Entretien d'embauche

07 49 84 09 50
transportsolidaire.pasdecals@famillesrurales.org



Le **TRANSPORT SOLIDAIRE**, vous connaissez ? C'est une aide aux déplacements PAR les habitants du Pays de Lumbres POUR les habitants du Pays de Lumbres. Un service disponible sur et pour les 36 communes du territoire qui entre dans le cadre de la politique volontariste en matière de mobilités inclusives et solidaires de la CCPL, animé et géré par Familles Rurales Surques et environs en partenariat avec la collectivité. Ce service s'adresse à toute personne habitante du Pays de Lumbres qui éprouve ponctuellement ou de manière régulière des difficultés à se déplacer : retraité, bénéficiaire du RSA, demandeur d'emploi, salariés, en incapacité physique de se déplacer ou sans moyen de locomotion disposant de faibles revenus.

Le **Réseau de conducteurs bénévoles** est composé d'habitants du Pays de Lumbres souhaitant consacrer de leur temps à ce service et ayant un véhicule pour transporter les adhérents en demandes. Il suffit, pour devenir conducteur bénévole, de signer une charte d'engagement et de respecter une charte de bonne conduite. Le conducteur bénévole est ensuite sollicité en fonction de ses disponibilités et défrayé à la hauteur du kilomètre parcouru.

Comment ça marche ? Pour le passager demandeur : devenir adhérent de Familles Rurales. Pour bénéficier d'un premier

transport : se manifester au moins une semaine avant son premier déplacement, contacter l'association afin de constituer son dossier.

Pour prendre contact : 07 49 84 09 50 ou transportsolidaire.pasdecals@famillesrurales.org

Les liaisons douces en cours d'achèvement



À LA FIN DE CE GUIDE, RETROUVEZ LES 8 ITINÉRAIRES CYCLABLES DU PAYS DE LUMBRES

SE DÉPLACER EN PAYS DE LUMBRES

Le guide!

EDITION 2024



Avec plus de 60 km d'aménagements cyclables, la CCPL se prête maintenant aux déplacements à vélo. Sur la base des orientations définies au sein du Plan Local d'Urbanisme intercommunal approuvé en 2019, la collectivité a lancé un vaste programme d'aménagements cyclables pour sécuriser les déplacements à pied et/ou en vélo. Ces cheminements ou « liaisons douces » jalonnent l'ensemble du territoire. Leur objectif est avant tout de répondre aux besoins de déplacements quotidiens et sécurisés des habitants vers le centre-bourg de Lumbres, pôle de services et d'emplois, depuis les bassins de vie. Ces liaisons sont également très appréciées pour les loisirs. Le premier axe Lumbres – Remilly-Wirquin, en voie verte, est opérationnel depuis juin 2021. L'axe vers Zudausques est terminé depuis l'été 2024. Celui de Coulomby vient de se terminer. La liaison Escœuilles – Acquin-Westbécourt est actuellement en cours. Au total, les 8 liaisons seront opérationnelles pour le printemps 2025 pour un maillage optimal du territoire. Retrouvez l'ensemble des cartographies et des services mobilité proposés par la CCPL à travers son nouveau guide ! **Il est disponible à la Maison des services – 1 chemin du Pressart à Lumbres et en ligne sur le site cc-paysdelumbres rubrique Kiosque communautaire (en bas de la page d'accueil).**

Se déplacer autrement, c'est possible en Pays de Lumbres, vous allez être fiers de vous !

Calendrier 2025 des collectes de déchets ménagers Commune de Pihem

JANVIER		FEVRIER		MARS		AVRIL		MAI		JUIN	
ME	1	SA	1	SA	1	MA	1	JE	1	DI	1
JE	1	DI	2	DI	2	ME	14	VE	2	LU	2
VE	3	LU	3	LU	3	JE	14	SA	3	MA	3
SA	4	MA	4	MA	4	VE	14	DI	4	ME	4
DI	5	ME	6	ME	10	SA	5	LU	5	JE	23
LU	6	JE	6	JE	10	DI	6	MA	6	VE	6
MA	7	VE	7	VE	10	LU	7	ME	7	SA	7
ME	8	SA	8	SA	8	MA	8	JE	19	DI	8
JE	2	DI	9	DI	9	ME	15	VE	9	LU	9
VE	10	LU	10	LU	10	JE	15	SA	10	MA	10
SA	11	MA	11	MA	11	VE	11	DI	11	ME	11
DI	12	ME	12	ME	11	SA	12	LU	12	JE	24
LU	13	JE	7	JE	11	DI	13	MA	13	VE	13
MA	14	VE	14	VE	11	LU	14	ME	20	SA	14
ME	15	SA	15	SA	15	MA	15	JE	20	DI	15
JE	3	DI	16	DI	16	ME	16	VE	16	LU	16
VE	17	LU	17	LU	17	JE	17	SA	17	MA	17
SA	18	MA	18	MA	18	VE	18	DI	18	ME	18
DI	19	ME	19	ME	12	SA	19	LU	19	JE	25
LU	20	JE	8	JE	12	DI	20	MA	20	VE	20
MA	21	VE	21	VE	12	LU	21	ME	21	SA	21
ME	22	SA	22	SA	22	MA	22	JE	21	DI	22
JE	4	DI	23	DI	23	ME	23	VE	23	LU	23
VE	24	LU	24	LU	23	JE	17	SA	24	MA	24
SA	25	MA	25	MA	25	VE	25	DI	25	ME	25
DI	26	ME	26	ME	13	SA	26	LU	26	JE	26
LU	27	JE	9	JE	13	DI	27	MA	27	VE	27
MA	28	VE	28	VE	13	LU	28	ME	22	SA	28
ME	29			SA	29	MA	29	JE	22	DI	29
JE	5			DI	30	ME	18	VE	30	LU	30
VE	31			LU	31			SA	31		

En raison du renouvellement du marché de collecte des déchets ménagers, des évolutions vont intervenir.
Par conséquent, le calendrier du 2nd semestre 2025 (juillet à décembre), vous parviendra dans le courant du 1er trimestre 2025.

- Bac couvercle noir – ordures ménagères
- Bac couvercle jaune – tri sélectif des déchets recyclables

RAPPEL : Veillez à sortir vos bacs la veille au soir du jour de collecte. Tous les déchets déposés en dehors des bacs ne seront pas collectés.
La collecte est assurée les jours fériés.

Pour toutes demandes concernant la collecte,
contactez nous au **03.21.12.94.92**

Pour toute demande de bacs ou remplacement de couvercle,
rendez-vous sur le site Communauté De Communes,
cc-pays-de-lumbres, **Les déchets/Besoin matériel**



Inf'Eau 2025

Principaux travaux réalisés en 2024

Remplacement de 1200 compteurs et pose de 10 compteurs de sectorisation sur le secteur Hem.

Renouvellement de canalisations d'eau potable Rue V Hugo à Lumbres.

Réhabilitation du château d'eau de Wisques. Mise à niveau des automates des sites production d'eau potable

Etude de vulnérabilité du forage d'Alquines

Création d'un réseau séparatif Rue V Hugo à Lumbres.

Renouvellement de 6 armoires électriques de postes de refoulement suite aux inondations.

Contrôle des installations d'assainissement non collectif (ventes et constructions neuves).

Travaux prévus en 2025

Renouvellement de canalisations d'eau potable Rue B Chochoy et Route de Nielles à Lumbres, RD 202 à Affringues, et rue des 2 Upens à Delettes.

Réhabilitation du château d'eau de Drionville à Vaudringhem.

Etude de maîtrise d'œuvre pour la sécurisation du forage de Saint Martin d'Hardinghem.

Diagnostic territorial multi pression sur le périmètre du forage d'Alquines.

Détermination des Aires d'Alimentation de 6 captages du SIDEALF, préalable à la réalisation du PGSE (Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux).

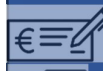
Création des réseaux d'assainissement Rue de Campagnette, du Marais et Ruelle sur la Commune de Wavrans sur l'Aa.

Poursuite du Schéma Directeur Assainissement sur le système d'assainissement de la station d'épuration de Lumbres.

Rappel des moyens de paiement proposés par le SIDEALF :



Paiement en ligne sur notre site internet
Virement bancaire



Prélèvement mensuel ou à échéance
Chèques



Paiement par carte bancaire sur place
Paiement en numéraire

Pour faciliter vos paiements, n'hésitez pas à opter pour le prélèvement automatique mensuel !

**LE PRÉSIDENT DU SIDEALF
BERTRAND PRUVOST, LES
MEMBRES DU CONSEIL
SYNDICAL ET LE PERSONNEL
VOUS SOUHAITENT LEURS
MEILLEURS VŒUX POUR
L'ANNÉE 2025 !**

Rappel : Par sécurité, il est souhaitable de contrôler régulièrement votre compteur (une fois par mois) afin de limiter le risque de fuite sur une durée importante, en effet le SIDEALF ne procède qu'à une seule relève par an.

En cas de fuite après compteur, prenez contact sans délai avec le syndicat.

Merci de procéder à l'entretien régulier de votre puisard pour l'accès des agents à votre compteur pour la relève annuelle.

Adresse : 7, ZAL des Rahauts 62380 LUMBRES **Tél :** 03.21.39.62.14 - **Mail :** contact@sidealf.fr **site web :** www.sidealf.fr

Horaires d'ouverture au public : du lundi au vendredi : 9h00-12h00

Accueil téléphonique : du lundi au jeudi de 8h30 à 12 h et 14h à 17h30, le vendredi de 8h30 à 12h00

En cas d'urgence uniquement, numéro d'astreinte 24h/24 : 06.88.06.63.45.

Décès

ils nous ont quittés, ne les oublions pas...

Joaquim DE OLIVEIRA AZEVEDO le 03 janvier

Odette BAROIS née DUPONT le 18 janvier

Bernard PARKER le 08 juin

Maria Aurora DE OLIVEIRA AZEVEDO née PINTO DE ABREU le 10 juin

Bernard VERSCHOORE le 21 octobre

Christiane BLOT le 14 novembre



Naissances

Victoire DELPLACE 25 décembre 2023

Simon FIOLET 26 février 2024

Owen RUCKEBUSCH 28 mars 2024

Ylenzo CAPPE 20 avril 2024

Joséphine BLONDEL 28 juin 2024

Lyanna BLONDAEL 14 juillet 2024

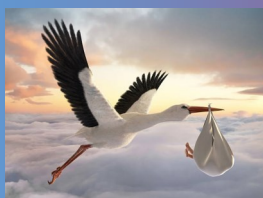
Anna CREVITS 27 septembre 2024

Augustin FOULON 10 octobre 2024

Maona Anaëlle FERLIN 08 décembre 2024



Joséphine



Simon



Le 13 juillet 2024, M. Olivier BULTEL et Mme Dorothee VASSEUR se sont unis par le mariage. Ce même jour, M. le Maire a célébré le baptême Républicain de leurs filles Yaelle et Marylou.



Albane CAUET, entourée de ses parents et parrain marraine pour son baptême républicain célébré le 27 avril 2024



Ecole Maternelle et Elementaire Jacques Brel



Remise d'une carte cadeau pour les futurs collégiens



Juin 2024 - Fête de fin d'année des écoliers ...



Les moments
marquants 2024
à l'École
Jacques Brel



SOUVENIRS



1988 : photo de classe de l'École primaire



IL Y A 30 ANS, LE SAMEDI 29 OCTOBRE 1994, la salle polyvalente de Pihem était officiellement inaugurée par Daniel-Alain Grossard, sous-préfet, entouré d'André Delobel, maire, Jean-Claude Leroy, conseiller général et Brigitte de Prémont, suppléante de Philippe Vasseur, député. La population avait aussi largement répondu à l'invitation de la municipalité et emplissait la nouvelle salle dont chacun apprécia les aménagements, la dimension à la taille de la commune et le revêtement intérieur en bois.



Inauguration du terrain de foot en 2007

Commemoration

8 mai 1945



Les médaillés du travail

Médaille Argent



Kérim TOUAT

Médaille Vermeil



David DE SAINTE MARESVILLE

Médailles Or



Christine DELOBEL



Daniel LEGAY



Philippe MASSET

Remise de la Médaille de Chevalier du Mérite Agricole



M. François NOYELLE, entouré de ses deux filles, a reçu la Médaille de Chevalier du Mérite Agricole. François est né en 1935 à Thiembronne. En 1950, il soutient ses parents en tant qu'aide familial. Très rapidement, il a le goût du métier de berger et du travail de la terre. Ensuite, il a connu la guerre d'Algérie pendant 30 mois. Il se marie avec Anne-Marie en 1960. Elisabeth, Jean-Marie et Véronique, leurs enfants viennent égayer leur vie. Il reprend la ferme de son père Denis. Marqué par son oncle Eloi qui lui a tout appris, il s'investit beaucoup dans son exploitation agricole : il cultive les céréales, élève les vaches laitières mais principalement les moutons, il a fait perdurer la race boulonnaise, des fidèles clients viennent d'ailleurs de loin pour lui acheter des moutons. Je souhaite aussi saluer son implication forte et ancrée depuis des années dans notre village. De 1977 à 1995 : il s'investit en tant que conseiller municipal et ensuite il participe activement au remembrement de Pihem, ses conseils pertinents nous sont d'une grande utilité. François c'est un peu la mémoire de notre commune, il connaît beaucoup d'anecdotes sur le passé et l'histoire de Pihem. Nous le félicitons pour toutes ces années dévouées au monde agricole.

Comice Agricole du Canton de Lumbres
PIHEM
16 JUIN 2024

La fête du cheval organisée par le Comice Agricole du Canton de Lumbres a attiré beaucoup de monde le 16 juin à Pihem. Au programme : Concours de modèles et allures des chevaux Boulonnais, présentation de chevaux de Trait du Nord et de diverses races de bovins, repas campagnard et défilé parade des chevaux



**LES 13 ET 14 AVRIL LE COMITE DES FÊTES ET L'ASSOCIATION
LES NORDIENS ONT ORGANISE UN CAMPEMENT VIKING :
Animations, artisanat, combat, vie de camp**



13 juillet : Repas à la salle polyvalente , bal populaire et feu d'artifice

14 juillet : Tournoi de pétanque et repas champêtre le midi avec le Foyer Rural, jeux gonflables , promenades avec les poneys, jeux organisés par la Municipalité .Un grand merci aux bénévoles pour la réussite de cette journée.

13 ET 14 JUILLET



Repas des aînés 2024



Venice







14 - 18

11 NOVEMBRE

**COMMÉMORATION
DE L'ARMISTICE**



L'ARBRE DE NOËL MUNICIPAL

Le mercredi 11 décembre, tous les enfants de Piémont âgés de 2 à 12 ans ont pu profiter d'un très beau spectacle en musique présenté par le Groupe « Double Je ». Ensuite, le Père Noël accompagné de M. le Maire et des Conseillers Municipaux a remis à chaque enfant un sachet de friandises, un chocolat chaud et une coquille de Noël.





Créée en 1978, l'Association de Soins et Services A Domicile de Dohem (ASSADD) intervient sur plus de 15 communes autour de Fauquembergues, Théroüanne et Dohem.

Les valeurs qui guident notre action reposent sur 3 axes :

Une attitude générale de respect

Une intervention individualisée

Une relation triangulaire dans un climat de confiance (personne aidée/aide à domicile /responsable de l'association)

Deux possibilités de prise en charge s'offrent à vous :

Vous avez recours à notre service prestataire :

L'Association l'employeur des aides à domicile et à ce titre, nous nous occupons de tout !

Les salariés sont diplômés, formés et compétents pour intervenir auprès des personnes âgées, en situation de handicap et malades. L'ASSADD assure la continuité de service en planifiant les prestations et le remplacement des aides à domicile en cas de congés ou de maladie dans le respect de la convention collective de la branche.

Vous avez recours à notre service mandataire :

Vous êtes d'employeur de l'aide à domicile, qui intervient chez vous. Vous restez soumis à diverses obligations du code du travail et du code de la sécurité sociale.

L'ASSADD effectue pour vous les démarches administratives relatives à l'emploi de personnel sur mandat (recrutement, contrat de travail, fiche de paie, déclarations URSSAF et CPAM en cas d'arrêt de travail et remplacement de votre salarié en cas d'absence).

Aides FINANCIERES :

Les tarifs sont disponibles sur demande et peuvent être consultés dans nos locaux. Certaines prestations peuvent être prises en charge : Conseil Départemental (APA, PCH, ASL), Caisses de retraites, Mutuelles, CPAM ...)

Vous pouvez bénéficier d'un **crédit** d'impôts de 50% selon les dispositions du Code général des Impôts (CGI).



A.S.S.A.D.D

Pour nous contacter :

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00,
et de 14h à 17h sur rendez-vous.
Déplacement possible au domicile

Tél : 03.21.95.33.42

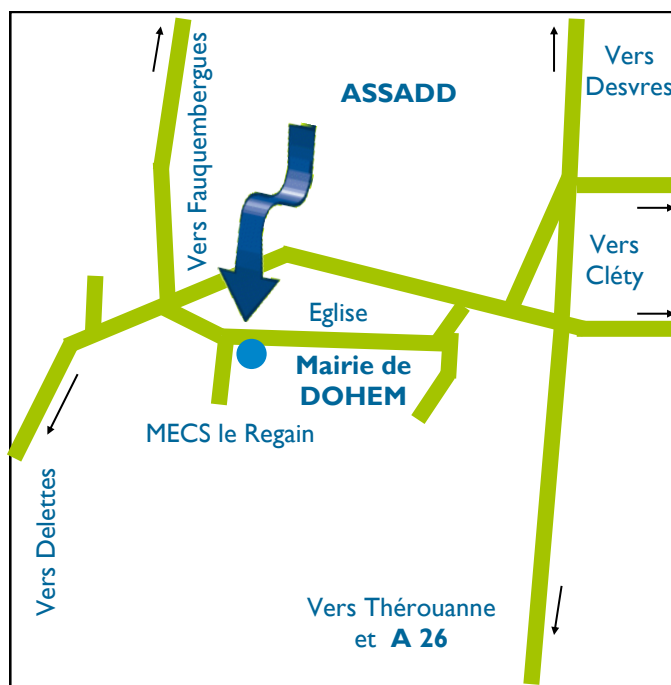
accueil@assaddohem.fr

SITE : www.assaddohem.com

Membre de l'Union Nationale de l'Aide,
des Soins et des Services aux Domiciles.



Plan d'accès



Photos Anne-Sophie Maufré UNA

BESOIN D'AIDE à DOMICILE ?



A S S A D D
D O H E M 6 2 3 8 0

L'Association de Soins et Services A Domicile
6 Place de l'église
62380 DOHEM

évalue vos besoins...

... et vous propose des solutions sur mesure !



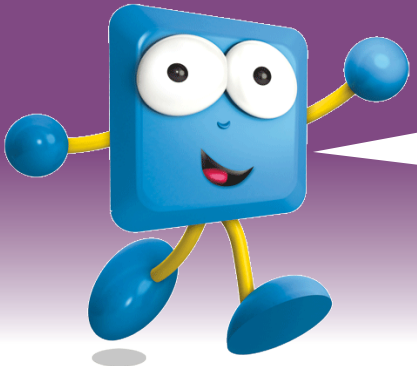
Date d'application: 01/03/2019. IPNS version C

Tél : 03.21.95.33.42
Directrice : Audrey BELKA

Agrément : SAP/314572397 délivré par la DREETS Hauts de France .

Autorisation délivrée par le Conseil Départemental du Pas de Calais.

**DEVIS
GRATUIT**



Besoin d'aide ?
L'ASSADD évalue vos besoins et vous propose des solutions sur mesure...
Un METIER : Plus de 45 ans d'expérience
Plus de 250 personnes aidées par an
Plus de 50 Professionnels diplômés et formés à votre service

...pour vous et vos proches

Pour vous permettre de vivre chez vous le plus longtemps possible en ayant à vos côtés une personne diplômée qui vous aide dans votre vie quotidienne, ou ponctuellement pour maintenir le lien social et soulager les proches. Nous intervenons 7j/7 y compris les jours fériés.



Vie quotidienne
Aide à la personne
hygiène



Garde de jour et de nuit



L'Aide à la personne

Aide à la réalisation des actes quotidiens : (aide à la toilette, lever, coucher, courses, préparation des repas, garde à domicile ...)
Soins Infirmiers : l'ASSADD ne dispense pas de soins mais travaille en coordination avec les Services de Soins Infirmiers de son secteur.

...pour votre maison

Pour vous faciliter la vie et vous faire gagner du temps, tout en maintenant le respect de vos habitudes et de votre cadre de vie.



Ménage, entretien
du domicile courant

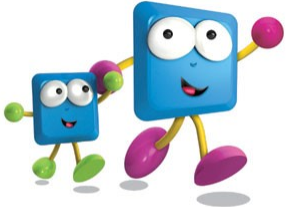


L'Aide ménagère

Réalise pour vous les tâches ménagères courantes (lavage des sols repassage, nettoyage des vitres...)

...pour vos enfants

Pour vous assurer que vos enfants seront confiés à une personne de confiance lorsque vous ne pouvez pas vous en occuper.



Déplacements



Garde d'enfants occasionnelle



Garde d'enfants

Prend en charge vos enfants de façon régulière ou occasionnelle, aide dans les activités de la vie quotidienne (repas, goûter, bain) et les activités pédagogiques (jeux, lecture...)

Promenades - conduites



A S S A D D
D O H E M 6 2 3 8 0



Contactez nous au **03.21.95.33.42**

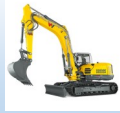
Artisans et commerçants à votre service

MACONNERIE M. LECAT STEPHANE

100, Rue principale 03.21.39.04.50 ou
06.88.72.56.88

Entreprise CTCB M. CAUET Randy

Aménagements extérieurs,
Terrassement 30 rue principale
06.59.29.27.78



ARMURERIE Stéphane HUMETZ

2, rue d'Esquerdes
03.21.98.93.65
contact@armurerie-humetz.fr
Site : armurerie-humetz.fr



PARCS/JARDINS ET COULEURS

Dominique STAQUET
06.85.96.39.15 Mail : d.staquet@orange.fr
Abattages, Elagages –Création et Entretien
de Parcs et Jardins - Plantations - Clôtures
souples et rigides/Terrasses Bois et composite

Infirmière libérale soins à domicile
(sur RDV) au 06.52.63.67.79
LISA DACHY –90D rue principale

CHAMBRES D'HOTES
AUX CAMPAGNES -M. TILLIETTE Gérard
18 rue du Flot 03.21.39.09.81
gerardtilliette@gmail.com

GITE « AU TILLEUL »
6 route Nationale Tel : 06.77.77.03.98
christian.schraen@wanadoo.fr

Charmant petit gîte à Pihem, offrant un
confort cozy et chaleureux pour 2 personnes.
Animaux admis

HUILERIE AUDOMAROISE

Huile vierge de Colza EARL DUFAY
Siège : 87 rue principale à Pihem
Atelier et exploitation : 29, rue de la Creuse à
Wizernes
Huilerie.audomaroise@gmail.com
Présent sur le marché : Pihem-Wizernes-Saint-
Omer-Lumbres

COUVERTURE ZINGUERIE

M.EVRARD FREDERIC

4 rue le Cornet
06.63.43.90.91



PIT'RENOV Maçonnerie-Carrelage-Rénovation

33 rue principale 06.24.90.39.29
raimondpeter1711@gmail.com

M. BOIS Exploitation Forestière 06.77.92.84.45

M. NEDONCELLE MICKAEL

VIDANGE DE FOSSES SEPTIQUES

M&MME RAUX CRENDAL

55 Rue de Théroutanne
03.21.39.57.21 ou 07.82.89.65.81

Virginie METEYER
Sophrologue

0605208813

sophroginie@gmail.com

https://www.sophroginie.com/ f sophroginie



Infirmière libérale soins à domicile

STEPHANIE LORIO

19 rue du Flot Tél : 06.09.07.35.62

GITE « LA GRANGE AUX ETOILES »

113 rue principale - 06.52.76.98.20

*Une grange atypique : 3 chambres spacieuses ,
3 salles de bains, billard, table de ping-pong,
piscine extérieure de 3m,6 de diamètre
*Son gîte "cottage" avec son jacuzzi
5 personnes, une grande chambre parentale avec
douche et baignoire, une autre chambre avec 2
lits d'une personne et d'une mezzanine avec 2
matelas.

Jeux de société et bibliothèque,. Vélos à
disposition -grande cour séparée pour l'ensemble
des 2 gîtes

ECLATS D'VERRE –Sybille DUMINIL

Création, vente de bijoux et objets de
décoration en vitrail et fusing
65 rue de théroutanne 03.21.95.24.91 -
07.80.47.59.40 sybille.dum@orange.fr
https://www.eclatsdverre.fr

FRAISES DE PIHEM

Production de fraises

Exploitation DEGRAEVE

3 rue de la Verte Voie 06.32.65.45.71

Vente directe en saison le Mercredi de 17H à 19H
et le Samedi de 10H à 12H

Présent sur le marché de Pihem le
Lundi à partir de 16H



DISTRIBUTEUR DE POMMES DE TERRE LIBRE SERVICE

55 RUE DE THEROUANNE
CHEZ M. ET MME RAUX

15 ROUTE NATIONALE
CHEZ M. ET MME ALLOUCHERY

DISTRIBUTEUR DE PAINS

La Boulangerie DEZ d'Estrée-Blanche distributeur
automatique de pains sur le parking de la salle
polyvalente.



Gâteaux-Bonbons-Bougies et Fondants artisanales

Nos commerçants présents sur le marché tous les lundis à partir de 16H

Marc-Antoine (Fruits et légumes)

Jean-Paul (Fruits et légumes)

Jordan (Fromage)

Kévin (Poisson)

Aymeric (Viande, Charcuterie, Traiteur)

Fraises de Pihem –Mme Degraeve

Huilerie Audomaroise –EARL DUFAY



MAGASIN DU TERROIR
LA GRANGE AUX SAVEURS
M. BLONDEL Christophe
35 bis rue de Théroutanne
06.88.10.46.99 ou 03.21.11.15.50
lagrangeauxsaveurs@hotmail.fr

POISSONNERIE TROUMELLEN Kevin
(provenance directe de Boulogne/Mer)
Passage tous les jeudis après-midi à
domicile. 06.32.73.95.25 pour être livré.

Klass Boutik
Artisan Bijoux,
prêt à porter femmes
et accessoires

Evrard Stéphanie
4, rue le Cornet - 62 570 PIHEM
07 84 93 31 71
stefred.evrard@gmail.com

Du mardi au vendredi
9h-12h/14h-18h
• Samedi
9h-12h/14h-17h

Pickup
Ici, je retire
et dépose
mes colis.
colissimo
chronopost
dpd

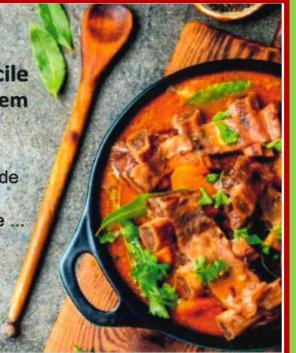
TRADI'COOK

Traiteur Cuisinier à domicile
07 75 79 01 54 - 62570 Pihem
tradicook62@gmail.com

Cuisine traditionnelle, gourmande
& savoureuse
Anniversaire, baptême, mariage ...

DEVIS GRATUIT

Siret n° 98752005300016



Dès le 2 janvier, 1 semaine sur 2

PIZZA À EMPORTER

Denis'Pizz

MARDI
QUELMES

MERCREDI
MENNEVILLE

JEUDI*
LOTTINGHEN/PIHEM

VENDREDI
QUERCAMPS

SAMEDI
HARLETTES

07 80 25 46 54

Réservation à partir de 17h30

ANTI PIQ' 62

Destruction de Nids
Frelons / Guêpes
DÉRATISATION

07-67-64-41-96
11 RUE MAJOR
62380 ACQUIN-WESTBÉCOURT
U.PLAYE62@GMAIL.COM

Anti Piq Frelons Guêpes

Siret : 94807200400013

Créa Tive

Création personnalisable d'attache tétine, attache doudou,
hochet, anneau de dentition, porte clés...

De Sainte Maresville Justine



creative.jdsm@gmail.com

07-82-50-62-69

NOS ASSOCIATIONS

LE FOYER RURAL

Présidente : MME DUGARDIN Valérie
Tél : 06.44.11.00.05
foyeruralpihem@yahoo.fr

LE COMITE DES FETES

PRESIDENT : DE SAINTE MARESVILLE David
Tel : 06.33.70.81.61
comitedesfetespihem@hotmail.com

LE CLUB CYCLO

Président : WADOUX Sébastien
Tél : 06.63.99.68.32

LA PETANQUE PIHEMOISE

Président : DECROIX Philippe
Tél : 06.37.22.49.21 (laisser message)

LES JAVELOTEUX

Président : M. DUQUESNE Cédric
Tél : 06.77.00.30.98

ESHPI - Football (Entente Sportive Herbelles Pihem Inghem)

Président : THOMAS CELIA
Tél : 06.66.92.62.55 thomascelia62129@gmail.com
Herbellespihemingham.es.541723@lfhf.fr

ASSOCIATION « AU FIL DES ARTS »

Présidente : MME LEROY Françoise
Atelier peinture Adultes
Couture – Crochet – Tricot – Broderie
Salle Multifonctionnelle à Bientques
Renseignements au 06 78 90 83 14
ou par mail : aufildesarts62@laposte.net

APE (ASSOCIATION DES PARENTS DE L'ECOLE JACQUES BREL)

Présidente : MME DUCROCQ Coralie
Page Facebook : APE ecole Jacques Brel Pihem
(se rapprocher de l'école pour des renseignements)

LES PG-CATM (ANCIENS COMBATTANTS DE PIHEM)

Président : M. BAILLY POLYCARPE
Tél : 03.21.93.74.79

LA SOCIETE DE CHASSE

Président : M. MACHART Jean-François
Tel : 06.48.62.78.20

2025

JANVIER

- Le 03 : Assemblée Générale du Comité des Fêtes
- Le 04 : Cérémonie des vœux du Maire
- Le 25 : Concours de cartes du Foyer Rural

FEVRIER

- Le 01 : Concours de belote organisé par l'ESHPI
- Le 23 : Voyage au Salon de l'Agriculture avec le Comité des Fêtes

MARS

- Le 22 : Soirée dansante organisée par l'APE

AVRIL

- Le 21 : Chasse aux œufs organisée par le Foyer Rural

MAI

- Le 04 : Ball Trap organisé par la Société de Chasse
- Le 08 : Vin d'honneur et Remise de Médailles du Travail
- Le 10 : Ducasse de Pihem-Brocante des Javeloteux
- Le 10 au soir : Soirée moules frites du Comité des Fêtes
- Le 24 : Journée de pêche du Foyer Rural

JUIN

- Le 22 : Kermesse de l'Ecole
- Voyage avec le Foyer Rural : date à définir

JUILLET

- Le 13 : Feu d'artifice organisé par la Municipalité
- Le 14 : Fête Nationale - Tournoi de pétanque et repas champêtre avec le Foyer Rural-Jeux organisés par la Municipalité

AOUT

- Le 10 : Brevet Cyclo

SEPTEMBRE

- Le 06 : Journée de pêche des Javeloteux
- Le 12 : Marché nocturne avec le Comité des Fêtes
- Le 13 : Concours de belote du Comité des Fêtes
- Le 27 : Moules frites par le Foyer Rural

OCTOBRE

- Le 05 : Thé Dansant organisé par le Comité des Fêtes
- Le 11 : Banquet des Aînés
- Le 12 : Bourse aux jouets du Foyer Rural
- Les 18 et 19 : Festival de la création organisé par « Au Fil des Arts »
- Sortie avec le Comité des Fêtes : Date à définir

NOVEMBRE

- Le 09 : Loto du Comité des Fêtes
- Le 11 : Armistice de la Grande Guerre
- Le 15 : Quiz de la Médiathèque
- Le 21 : Assemblée Générale du Club Cyclo
- Le 22 : Repas annuel du Club de football ESHPI

DECEMBRE

- Voyage avec le Foyer Rural : Date à définir
- Voyage Marché de Noël avec le Comité des Fêtes : Date à définir
- Le 06 : Téléthon avec le Foyer Rural
- Arbre de Noël communal : Date à définir
- Le 12 : Marché de Noël de l'APE

Tous
en
fête!



2

0

2

5

Meilleurs Voeux!

Mairie de Pihem
95 rue principale
03.21.93.80.03
mairie@pihem.fr